

NSABIMANA Stanislas

A.S.ME.KI.

BP 1618 KIGALI

OPTM B.C.R N° 14264/05

KIGALI.

FACTURE N° 054/89 .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Finances (Direction Générale des Douanes) BP 158 Kigali doit à Monsieur
NSABIMANA Stanislas C/O A.S.ME.KI. la somme de : **CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT**
FRANCS RWANDAIS (145.500 FRW) Pour avoir réfectionner la maison d'habitation des
Gardes-Frontières de KAGITURUBA suivant le bon de commande N° 244/89 en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : **CENT QUARANTE CINQ MILLE**
CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (145.500 FRW)

Fait à Kigali, le 29 Avril 1989.

A.S.ME.KI
A.S.ME.KI
~~NSABIMANA Stanislas~~
NSABIMANA Stanislas .-
TG. 3969 NSABIMANA Stany

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19118-06-02-02
Inscrit sous poste 40 du 05 JUIN 1989
Kigali, le 05 JUIN 1989
Le Gestionnaire des crédits.

Vu et approuvé par le
Général des Douanes,
Thomas KIGALI

[Signature]

Pour réception Contorm
Kigali, le 05 JUIN 1989
[Signature]

OP. 1255 du 4/8/89

Budget 19 Article 118.26 Subitem 02

Fournisseur ASMEKI A LIVRER à Douanes

Quantité	Description	Prix unitaire	Prix total
	Douane Kagitumba		
5	Serrures à remplacer		
3	Unalites à remplacer		
5	vihes à remplacer		
20	Tôles translucides à remplacer		
3	gros-ciment		

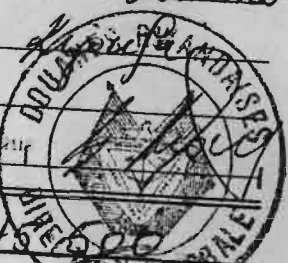
VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

Le Directeur des Douanes
E. Nshimurungu

Vu et approuvé par le Secrétaire
Général des Finances
M. Nshimurungu

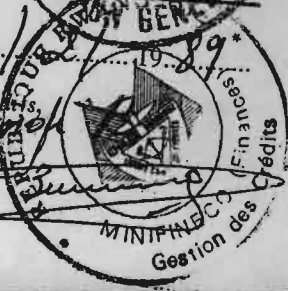


Total 145 500

Visa du service du budget

Dupali, le 19.89

Le (seus) Gestionnaire de Crédits
M. Nshimurungu



Inscrit fiche mod. 1 Poste No 40 du 5/6 19.89